

2012 – 2014



National Work Injury, Disease  
and Fatality Statistics

Statistiques nationales des accidents,  
maladies et décès professionnels



## Overview

The Association of Workers' Compensation Boards of Canada produces this annual report, which provides national statistics on work-related Fatalities and Lost Time Claim compensation for injuries and diseases.

These stats reflect any WCB-accepted Fatality, Lost Time Claim for injury resulting from a work-related event or exposure to a noxious substance, or for a disease stemming from work-environment conditions.



# Table of Contents

## LOST TIME CLAIMS

Page

### National Work Injuries Statistics Program Standard

1	Number of Accepted Lost Time Claims, by Jurisdiction, 1982–2014	1
2	Number of Accepted Lost Time Claims, by Gender and Jurisdiction, 2012–2014	3
3	Number of Accepted Lost Time Claims, by Age Group and Jurisdiction, 2012–2014	4
4	Number of Accepted Lost Time Claims, by Nature of Injury and Jurisdiction, 2012–2014	7
5	Number of Accepted Lost Time Claims, by Part of Body and Jurisdiction, 2012–2014	14
6	Number of Accepted Lost Time Claims, by Source of Injury and Jurisdiction, 2012–2014	21
7	Number of Accepted Lost Time Claims, by Event and Jurisdiction, 2012–2014	34

### National Occupational Classification

8	Number of Accepted Lost Time Claims, by Occupation and Jurisdiction, 2012–2014	42
9	Number of Accepted Lost Time Claims, by Gender and Occupation, 2013 & 2014	48
10	Number of Accepted Lost Time Claims, by Age and Occupation, 2013 & 2014	51
11	Number of Accepted Lost Time Claims, by Nature and Occupation, 2013 & 2014	54
12	Number of Accepted Lost Time Claims, by Part of Body and Occupation, 2013 & 2014	69
13	Number of Accepted Lost Time Claims, by Source of Injury and Occupation, 2013 & 2014	81
14	Number of Accepted Lost Time Claims, by Event and Occupation, 2013 & 2014	108

### Standard Industrial Classification

15	Number of Accepted Lost Time Claims, by Industry and Jurisdiction, 2012–2014	126
16	Number of Accepted Lost Time Claims, by Gender and Industry, 2013 & 2014	129
17	Number of Accepted Lost Time Claims, by Age and Industry, 2013 & 2014	134
18	Number of Accepted Lost Time Claims, by Nature of Injury and Industry, 2013 & 2014	139
19	Number of Accepted Lost Time Claims, by Part of Body and Industry, 2013 & 2014	159
20	Number of Accepted Lost Time Claims, by Source of Injury and Industry, 2013 & 2014	179
21	Number of Accepted Lost Time Claims, by Event and Industry, 2013 & 2014	219



# Table of Contents

## FATALITIES

Page

### National Work Injuries Statistics Program Standard

22	Number of Fatalities, by Jurisdiction, 1993–2014	244
23	Number of Fatalities, by Gender and Jurisdiction, 2012–2014	245
24	Number of Fatalities, by Age Group and Jurisdiction, 2012–2014	246
25	Number of Fatalities, by Nature of Injury and Jurisdiction, 2012–2014	248
26	Number of Fatalities, by Part of Body and Jurisdiction, 2012–2014	255
27	Number of Fatalities, by Source of Injury and Jurisdiction, 2012–2014	261
28	Number of Fatalities, by Event and Jurisdiction, 2012–2014	274

### National Occupational Classification

29	Number of Fatalities, by Occupation and Jurisdiction, 2012–2014	281
30	Number of Fatalities, by Gender and Occupation, 2013 & 2014	287
31	Number of Fatalities, by Age and Occupation, 2013 & 2014	290
32	Number of Fatalities, by Nature of Injury and Occupation, 2013 & 2014	293
33	Number of Fatalities, by Part of Body and Occupation, 2013 & 2014	311
34	Number of Fatalities, by Source of Injury and Occupation, 2013 & 2014	323
35	Number of Fatalities, by Event and Occupation, 2013 & 2014	350

### Standard Industrial Classification

36	Number of Fatalities, by Industry and Jurisdiction, 2012–2014	368
37	Number of Fatalities, by Gender and Industry, 2013 & 2014	371
38	Number of Fatalities, by Age and Industry, 2013 & 2014	376
39	Number of Fatalities, by Nature of Injury and Industry, 2013 & 2014	381
40	Number of Fatalities, by Part of Body and Industry, 2013 & 2014	401
41	Number of Fatalities, by Source of Injury and Industry, 2013 & 2014	421
42	Number of Fatalities, by Event and Industry, 2013 & 2014	461



# Appendix

## METHODOLOGY

The country's 12 provincial and territorial boards and commissions supply data to AWCBC's National Work Injury Statistics Program. These figures encompass 18 major industrial groups and 10 subset categories, and cover approximately 80%–85% of the Canadian workforce.

Data comes from submissions by primary sources – workers, employers, and health-care practitioners – within each provincial or territorial jurisdiction. It is then coded according to several different factors and forwarded to NWISP, where it is set into the appropriate statistical framework that allows for summaries both nation-wide and by individual jurisdictions, as well as multiple cross-tabulations. Distinct cross-tabulation classifications include gender, age group, nature/source of injury or disease, part of body, event or exposure, occupation, and industry. Stats for the prior two years are also provided, for comparison purposes, along with historical stats for Lost Time Claims (dating from 1982) and Fatalities (dating from 1993).



# Appendix

## DATA CONSIDERATIONS

Although the statistics themselves are consistent across each jurisdiction, variances can arise when making inter-provincial/territorial comparisons, due to differing acts, regulations, policies and procedures, or even the exclusion of specific business types or whole industrial categories. This directly affects the NWISP data supplied by each jurisdiction. For more information about individual provincial or territorial compensation systems, visit [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org).

The percentage of workers covered by the compensation system varies between jurisdictions. Certain occupations, types of injury or disease may not be covered, and thus would not be included in NWISP data. For more information about individual provincial or territorial workforce coverage, visit [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org).

The type of industry mix changes from one jurisdiction to another. Certain industries and occupations may be more or less prevalent in a particular province or territory, and this will be reflected in NWISP data.

Definitions and coding practices within a jurisdiction may vary from the national standards. Individual WCB annual reports may therefore not appear exactly the same way as the national statistics published by AWCBC.

Coding in each jurisdiction occurs at different times of the coding process. This may affect the categorization of data.

# Appendix

## DATA CONSIDERATIONS (continued)

This report contains Lost Time Claims by calendar year of injury, or diagnosis in the case of disease, that have been accepted for payment during the year of the accident – or in the three-month grace period (January 1st–March 31st) immediately following the reference year. Fatalities are recorded during the year the WCB accepts the claim, which may not be the same year as the incident causing death occurred.

Any number equal to or less than 3 is represented by an X to protect individuals' identities.

Codes may be amended or added over time. Past years' data may therefore not be directly comparable to the current year, and new codes would show no data for prior years.

Jurisdictions evolve their coding structures to consider changes in industry and occupation, and at times the NWISP data has been restated. For example, in 2004, the NWISP database was revised as a result of changes in the conversion table for 1999–2002 industry data for Saskatchewan. As a result of these changes, 2000–2002 industry totals for Saskatchewan that appeared in the 2003 NWISP publication were not reflected. In the revised data years, a significant number of these industry codes have been redistributed, particularly within the SIC Industry Divisions P (Health and Social Services Industries) and N (Government Services).

While this report provides year-by-year data compilation, it does not offer any statistical analysis.

The NWISP database does not contain statistics on the following:

Injury, disease and fatality costs  
Non-work-related injuries, disease or fatalities  
Injury, disease or fatality affecting workers not covered by WCBs  
Specific number of workers covered by WCBs  
Specific account of hours or days lost due to injury or disease

## DATA BREAKDOWNS

Years	Source of Injury/Disease
Jurisdictions	Part of Body
Industry	Event
Occupation	Age
Nature of Injury/Disease	Gender

## INDUSTRY CATEGORY

Agriculture and Related Fields	Finance and Insurance
Fishing and Trapping	Real Estate Operators and Insurance Agents
Logging and Forestry	Business Services
Mining, Quarrying and Oil Wells	Government Services
Manufacturing	Education Services
Construction	Health and Social Services
Transportation and Storage	Accommodation, Food and Beverage
Communication and Other Utilities	Services
Wholesale Trade	Other Services
Retail Trade	





## OCCUPATIONAL CATEGORY

Management Occupations  
Business, Finance and Administration Occupations  
Natural and Applied Sciences and Related Occupations  
Health Occupations  
Occupations in Social Science, Education, Government Service and Religion

Occupations in Art, Culture, Recreation and Sport  
Sales and Service Occupations  
Trades, Transport and Equipment Operators and Related Occupations  
Occupations Unique to Primary Industry  
Occupations Unique to Processing, Manufacturing and Utilities

## NATURE OF INJURY OR DISEASE CATEGORY

Traumatic Injuries and Disorders  
Systemic Diseases and Disorders  
Infectious and Parasitic Diseases  
Neoplasms, Tumors, and Cancer

Symptoms, Signs, and Ill-defined Conditions  
Other Diseases, Conditions, and Disorders  
Multiple Diseases, Conditions, and Disorders

## SOURCE OF INJURY OR DISEASE CATEGORY

Chemicals and Chemical Products  
Containers  
Furniture and Fixtures  
Machinery  
Parts and Materials  
Persons, Plants, Animals, and Minerals

Structures and Surfaces  
Tools, Instruments, and Equipment  
Vehicles  
Other Sources



## EVENT / EXPOSURE CATEGORY

Contact with Objects and Equipment  
Falls  
Bodily Reaction and Exertion  
Exposure to Harmful Substances or Environments

Transportation Accidents  
Fires and Explosions  
Assaults, Violent Acts, Attacks, Harassment  
Other Events or Exposures

## PART OF BODY CATEGORY

Head  
Neck, Including Throat  
Trunk  
Upper Extremities

Lower Extremities  
Body Systems  
Multiple Body Parts  
Other Body Parts

## STANDARDS

Industry: Standard Industrial Classification (SIC) 1980

Occupation: National Occupational Classification (NOC) 2006

Injury/Disease: National Work Injuries Statistics Program (NWISP); criteria established by the Canadian Standards Association (CSA-Z795)\*

(\*Since its publication in 2003, CSA Standard Z795 Coding of Work Injury or Disease information has not been modified, reviewed, updated, or commented upon by CSA Group, and any additions, deletions, or other changes to the Standard or its contents have not been developed, recommended, reviewed, revised, or commented upon by CSA and are not endorsed by CSA Group or any of its affiliates in any way.)

Note: A jurisdiction may not necessarily code to one or more of these standards; if it does not, AWCBC converts supplied data to the above-noted standards.



## DEFINITIONS

### Injury/Disease

Any injury or disease resulting from a work-related event or exposure to a noxious substance. Disease, as distinct from a physical injury, results from conditions in the work environment.

### Lost Time Claim

An injury where a worker is compensated by a Board/Commission for a loss of wages following a work-related injury (or exposure to a noxious substance), or receives compensation for a permanent disability with or without any time lost in his or her employment (for example, if a worker is compensated for a loss of hearing resulting from excessive noise in the workplace).\*

(\*Saskatchewan, Ontario, New Brunswick [until 2010 data year], Nova Scotia, and Newfoundland and Labrador do not include claims that receive compensation for a permanent disability without any time lost in their counts.)

### Fatality

A death resulting from a work-related incident (including disease) that has been accepted for compensation by a Board/Commission.

Note: A Lost Time Claim that becomes an accepted Fatality is reported both as a Lost Time Claim and as a Fatality. Fatalities that result from an accepted Lost Time Claim and are accepted outside of the time-loss reference period from 1993-2011 may be underreported, as not all jurisdictions captured such Fatalities. The intended practice of reporting both the accepted Lost Time Claim and subsequent Fatality, if applicable, was emphasized for 2008 data and onwards.

### Nature of Injury/Disease

The principal physical characteristics of an injury/disease.

### Part of Body

The injured/diseased part of body directly affected by an injury/disease.

### Source of Injury/Disease

The object, substance, exposure, or bodily motion that directly inflicted the injury/disease.

### Event or Exposure

The event or exposure that directly resulted in the injury/disease.

### Age

Age groups of five-year periods, starting from 15-19 to 65 and over.

### Gender

Male; Female.

## CODES

99990

"Unknown/Unclassifiable," used when further information is required to code the variable.

NC / Not Coded

Used when the variable has been left blank in a record. The proportion of "Not Coded" data requires consideration, particularly when making comparisons over time.

NEC

"Not Elsewhere Classified," used within a code title when source document information does not fit any of the code descriptions provided.

UNS

"Unspecified," used within a code title where insufficient detail had been supplied.

## NOTE REGARDING THIS PUBLICATION

All efforts have been made to ensure the information contained in this publication is current and accurate. However, this is not a legal document and it is designed for general information purposes only. The Association of Workers' Compensation Boards of Canada makes no representations as to the completeness or accuracy of the information contained herein, and individual Workers' Compensation Boards and Commissions should be contacted for specific or additional information and clarification.

### Reproduction Rights

All rights are reserved. Written permission must be obtained from the AWCBC prior to any reproduction of NWISP data.

If the data is used in any other publication, the source must be acknowledged in the following manner – Source: The Association of Workers' Compensation Boards of Canada.

Any interpretations of AWCBC data made by the user must be stated as being those of the user, and not of the AWCBC or any of its member Boards or Commissions.

### Contact

To obtain written permission for data reproduction, to make a more detailed data request, to order any previous years' publications, or simply to receive more information, please visit [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org), or contact us directly through email at [contact@awcbc.org](mailto:contact@awcbc.org), or by phone at 1-855-282-9222 ext. 202.



## VUE D'ENSEMBLE

L'Association des commissions des accidents du travail du Canada produit ce rapport annuel, qui fournit des statistiques nationales sur les demandes d'indemnisation pour lésions et maladies qui ont entraîné un décès ou une perte de temps au travail.

Ces statistiques reflètent les décès et lésions avec perte de temps causés par un accident de travail ou par l'exposition à une substance nocive au travail, et les maladies dues aux conditions du milieu de travail pour lesquels des demandes d'indemnisation ont été acceptées.



# Table des matières

## ACCIDENTS ACCEPTÉS AVEC PERTE DE TEMPS

Page

### Normes du Programme national de statistique sur les accidents du travail

1	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par province/territoire, 1982–2014	1
2	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par sexe et par province/territoire, 2012–2014	3
3	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par groupe d'âge et par province/territoire, 2012–2014	4
4	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par nature de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	7
5	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par siège de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	14
6	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par agent causal de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	21
7	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par genre d'accident et par province/territoire, 2012–2014	34

### Classification nationale type des métiers ou professions

8	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par profession et par province/territoire, 2012–2014	42
9	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par sexe et par occupation, 2013 & 2014	48
10	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par groupe d'âge et par occupation, 2013 & 2014	51
11	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par nature de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	54
12	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par siège de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	69
13	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par agent causal de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	81
14	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par genre d'accident et par occupation, 2013 & 2014	108

### Classification type des industries

15	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par industrie et par province/territoire, 2012–2014	126
16	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par sexe et par industrie, 2013 & 2014	129
17	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par groupe d'âge et par industrie, 2013 & 2014	134
18	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par nature de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	139
19	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par siège de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	159
20	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par agent causal de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	179
21	Nombre d'accidents acceptés avec perte de temps, par genre d'accident et par industrie, 2013 & 2014	219

# Table des matières

## DÉCÈS

Page

### Normes du Programme national de statistique sur les accidents du travail

22	Nombre de décès, par province/territoire, 1993–2014	244
23	Nombre de décès, par sexe et par province/territoire, 2012–2014	245
24	Nombre de décès, par groupe d'âge et par province/territoire, 2012–2014	246
25	Nombre de décès, par nature de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	248
26	Nombre de décès, par siège de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	255
27	Nombre de décès, par agent causal de la lésion et par province/territoire, 2012–2014	261
28	Nombre de décès, genre d'accident et par province/territoire, 2012–2014	274

### Classification nationale type des métiers ou professions

29	Nombre de décès, par profession et par province/territoire, 2012–2014	281
30	Nombre de décès, par sexe et par occupation, 2013 & 2014	287
31	Nombre de décès, par groupe d'âge et par occupation, 2013 & 2014	290
32	Nombre de décès, par nature de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	293
33	Nombre de décès, par siège de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	311
34	Nombre de décès, par agent causal de la lésion et par occupation, 2013 & 2014	323
35	Nombre de décès, par genre d'accident et par occupation, 2013 & 2014	350

### Classification type des industries

36	Nombre de décès, par industrie et par province/territoire, 2012–2014	368
37	Nombre de décès, par sexe et par industrie, 2013 & 2014	371
38	Nombre de décès, par groupe d'âge et par industrie, 2013 & 2014	376
39	Nombre de décès, par nature de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	381
40	Nombre de décès, par siège de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	401
41	Nombre de décès, par agent causal de la lésion et par industrie, 2013 & 2014	421
42	Nombre de décès, par genre d'accident et par industrie, 2013 & 2014	461

# Annexe

## MÉTHODOLOGIE

Les 12 commissions provinciales et territoriales canadiennes fournissent des données au programme national de statistiques sur les accidents du travail (PNSAT) de l'ACATC. Ces données incluent 18 groupes d'industries majeurs divisés en 10 sous-catégories, et couvrent environ 80 à 85 % de la main-d'œuvre au Canada.

Les données sont rassemblées à partir de soumissions des sources principales – travailleurs, employeurs, et professionnels de la santé – dans chaque juridiction provinciale ou territoriale. Ces renseignements sont ensuite codés selon plusieurs différents facteurs et envoyés au PNSAT, où ils sont utilisés pour dresser des sommaires de statistiques nationales ou provinciales, ainsi que de multiples tableaux croisés. Les classifications distinctes des tableaux croisés comprennent le sexe, le groupe d'âge, la nature ou l'agent causal de la lésion ou de la maladie, le siège de la lésion ou de la maladie, l'accident ou l'exposition, l'occupation et l'industrie. Les statistiques des deux années précédentes sont également fournies à des fins de comparaison, ainsi que les statistiques historiques des demandes d'indemnisation pour perte de temps (qui remontent à 1982) et de décès (qui remontent à 1993).





# Annexe

## CONSIDÉRATIONS SUR LES DONNÉES

Bien que les statistiques elles-mêmes soient cohérentes pour chaque province et territoire, on peut observer des différences en comparant les provinces et territoires, du fait que les lois et les règlements appliqués par les commissions, et leurs politiques et procédures d'administration diffèrent, ou même que certains genres d'entreprises ou catégories d'industrie peuvent ne pas être couverts dans certains cas. Ces différences touchent directement les données du PNSAT fournies par chaque province et territoire. Pour plus de renseignements au sujet des systèmes d'indemnisation provinciaux ou territoriaux, visitez [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org).

Le pourcentage des travailleurs couverts par le système d'indemnisation varie d'une province à l'autre. Certaines professions ou certains types de lésion ou de maladie peuvent ne pas être couverts et, par conséquent, ne seront pas inclus dans les données du PNSAT. Pour plus de renseignements au sujet de la protection des travailleurs dans chaque province ou territoire, visitez [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org).

Le type de composition d'industrie change d'une province à l'autre. Certaines industries et occupations peuvent être plus ou moins courantes dans une province ou un territoire en particulier, et les données du PNSAT en tiendront compte.

Les définitions et les pratiques d'encodage des provinces ou territoires peuvent varier des normes nationales. Par conséquent, les rapports annuels des CAT individuelles peuvent ne pas paraître de la même manière que les statistiques nationales publiées par l'ACATC.

L'encodage dans chaque province et territoire a lieu à différentes périodes du processus d'encodage. Cela pourrait avoir une influence sur la catégorisation des données.



# Annexe

## CONSIDÉRATIONS SUR LES DONNÉES

Le présent rapport fait état des lésions entraînant une perte de temps, selon l'année civile au cours de laquelle la lésion est survenue (ou le diagnostic dans le cas d'une maladie), et qui ont été acceptés aux fins d'indemnisation pendant l'année au cours de laquelle l'accident est survenu, ou pendant les trois mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars) suivant immédiatement l'année de référence. Les décès sont enregistrés au cours de l'année où la CAT accepte la demande d'indemnisation, qui pourrait ne pas être la même année au cours de laquelle l'incident ayant causé le décès est survenu.

Tout nombre égal ou inférieur à 3 est représenté par un X pour protéger l'identité des personnes.

Des codes peuvent être ajoutés ou modifiés avec le temps. Ainsi, les statistiques des années antérieures pourraient ne pas être directement comparables à celles de l'année en cours et ne seront donc pas jointes au nouveau code qui a été créé.

Les structures d'encodage des provinces et territoires évoluent afin de prendre en considération les changements dans les industries et les professions, et de temps en temps, les données du PNSAT sont redressées. Par exemple, en 2004, la base de données du PNSAT a été révisée suite aux changements effectués dans la table de conversion pour les données d'industrie de 1999–2002 de la Saskatchewan. Suite à ces changements, le total des résultats d'industrie de 2000–2002 pour la Saskatchewan n'ont pas paru dans la publication du PNSAT de 2003. Au cours des années où les données ont été révisées, un nombre important de ces codes d'industrie ont fait l'objet d'une redistribution, particulièrement dans les divisions P (Industries de soins de santé et de services sociaux) et N (Industries des services gouvernementaux) de la classification des industries CTI.

Bien que ce rapport fournisse une compilation des données d'une année à l'autre, il ne présente aucune analyse des statistiques.

La base de données du PNSAT ne renferme aucune statistique sur les points suivants :

Les coûts attribuables aux accidents (lésions, maladies et décès)

Les lésions, maladies et décès qui ne sont pas attribuables au travail

Les accidents chez les groupes de travailleurs non assurés par les commissions des accidents de travail

Le nombre précis de travailleurs assurés par les commissions des accidents de travail

Le nombre précis d'heures ou de jours perdus en raison d'une lésion ou d'une maladie

## RÉPARTITION DES DONNÉES PAR

Année

Province ou territoire

Industrie

Profession

Nature de la lésion ou de la maladie

Agent causal de la lésion ou de la maladie

Siège de la lésion ou de la maladie

Genre d'accident ou d'exposition

Âge

Sexe

## CATÉGORIE D'INDUSTRIE

Industries agricoles et de services connexes

Industries de la pêche et du piégeage

Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers

Industries des mines (y compris broyage), carrières  
et puits de pétrole

Industries manufacturières

Industries de la construction

Industries du transport et de l'entreposage

Industries des communications et autres services publics

Industries du commerce de gros

Industries du commerce de détail

Industries des intermédiaires financiers et des assurances

Industries des services immobiliers et agences d'assurances

Industries des services aux entreprises

Industries des services gouvernementaux

Industries des services d'enseignement

Industries des services de soins de santé et des services sociaux

Industries de l'hébergement et de la restauration

Autres industries de services

## CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Gestion  
Affaires, finances et administration  
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés  
Secteur de la santé  
Sciences sociales, enseignement, administration  
publique et religion

Arts, culture, sports et loisirs  
Vente et services  
Métiers, transport et machinerie  
Secteur primaire  
Transformation, fabrication et services d'utilité publique

## NATURE DES LÉSIONS OU MALADIES

Blessures et troubles traumatiques  
Maladies et troubles systémiques  
Maladies infectieuses et parasitaires  
Néoplasmes, tumeurs et cancers

Symptômes, signes et états mal définis  
Autres maladies, états et troubles  
Maladies, états et troubles multiples

## AGENT CAUSAL DES LÉSIONS OU MALADIES

Produits et composés chimiques  
Contenants  
Mobilier et appareils  
Machinerie  
Pièces et matériaux  
Personnes, plantes, animaux et minéraux

Structures et surfaces  
Outils, instruments et matériel  
Véhicules  
Autres agents



## GENRE D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION

Contactés avec des objets et de l'équipement  
Chutes  
Réactions du corps et efforts  
Expositions à des substances ou à des environnements nocifs

Accidents de transport  
Feux et explosions  
Voies de fait, actes de violence, attaques, harcèlement  
Autres événements ou expositions

## SIÈGE DE LA LÉSION

Tête  
Cou, y compris la gorge  
Tronc  
Membres supérieurs

Membres inférieurs  
Systèmes corporels  
Siège Multiples  
Autres sièges

## NORMES

Industrie : Classification des types d'industrie (CTI) 1980

Profession : Classification nationale des professions (CNP) 2006

Lésion/maladie : Programme national des statistiques sur les accidents du travail (PNSAT); critères établis par l'Association canadienne de normalisation (CSA-Z795)\*

(\*Depuis sa publication en 2003, les renseignements sur le codage des données sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (norme CSA Z795) n'ont pas été modifiés, révisés ou mis à jour, ni fait l'objet de commentaires de la part du groupe CSA. Tous ajouts, suppressions ou autres changements à la norme ou à son contenu n'ont pas été élaborés, recommandés ou révisés, ni fait l'objet de commentaires de la part du groupe CSA, et n'ont été approuvés en aucune façon par le groupe CSA ni aucune de ses sociétés affiliées).

Remarque : Une province ou un territoire n'effectue pas nécessairement de codage selon l'une ou plusieurs de ces normes; dans de tels cas, l'ACATC convertit les données fournies selon les normes indiquées ci-dessus.

## DÉFINITIONS

**Accident ou maladie :**  
Toute lésion ou maladie résultant d'un événement de travail ou d'une exposition à une substance nocive. La maladie, distincte d'une blessure physique, résulte des conditions du milieu de travail.

**Accidents acceptés avec perte de temps :**  
Une lésion où le travailleur est indemnisé pour perte de revenu après un accident de travail (ou une exposition à une substance nocive) ou touche une indemnité d'invalidité permanente avec ou sans perte de temps à son emploi (par exemple, si un travailleur est indemnisé pour perte d'ouïe causée par un bruit excessif dans le milieu de travail).\*

(\*La Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick (jusqu'à l'année de données 2010), la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et Labrador n'incluent pas les réclamations qui reçoivent une indemnisation pour une invalidité permanente sans perte de temps.)

**Décès :**  
Décès résultant d'un accident du travail (y compris la maladie) reconnu admissible à une indemnité par une commission des accidents du travail.

Remarque : Une demande d'indemnisation acceptée avec perte de temps résultant d'un décès est signalée comme une demande d'indemnisation avec perte de temps et comme un décès. Les décès résultant d'une demande d'indemnisation avec perte de temps approuvée en-dehors de la période de référence pour la perte de temps de 1993 à 2011 pourraient être sous-évalués, car ces décès n'ont pas été compilés par toutes les provinces ou territoires. La pratique définie visant à signaler à la fois comme une demande d'indemnisation avec perte de temps et comme un décès subséquent, s'il y a lieu, est soulignée depuis les données de 2008.

**Nature de la lésion ou de la maladie :**  
Les principales caractéristiques physiques d'une lésion.

**Siège de la lésion ou de la maladie :**  
La partie du corps directement affectée par une lésion ou une maladie.

**Agent causal de la lésion ou de la maladie :**  
L'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a directement causé la lésion ou la maladie.

**Accident ou exposition :**  
L'accident ou l'exposition qui a directement causé la lésion ou la maladie.

**Âge :**  
Les groupes d'âge formés de période de 5 ans de 15 à 19 jusqu'à 65 et plus.

**Sexe :**  
Homme, femme

## CODES

99990

« Inconnu/Inclassable ». Ce code est utilisé lorsque d'autres renseignements sont nécessaires pour codifier la variable.

NC / Non codé

Cette catégorie est utilisée lorsqu'une variable est laissée en blanc. La proportion des données « non codées » nécessite une considération, surtout lorsque les comparaisons sont effectuées au fil du temps.

N.C.A.

« Non classé ailleurs ». Ce code est utilisé dans un titre de code lorsque l'information dans les documents de source ne correspondent à aucun des descripteurs de codes fournis.

N.P.

« Non précisés ». Ce code est utilisé dans un titre de code lorsque les renseignements sont insuffisants pour les codifier de façon plus détaillée.

## REMARQUE CONCERNANT CETTE PUBLICATION

Tous les efforts ont été faits pour assurer que les renseignements contenus dans cette publication soient exacts et à jour. Cependant, il ne s'agit pas d'un document juridique et il a été conçu à titre informatif seulement. L'Association des commissions des accidents du travail du Canada ne prétend pas que les renseignements contenus dans ce document sont exhaustifs ni exacts et il faut communiquer avec les commissions des accidents du travail individuelles pour obtenir d'autres renseignements ou pour plus de précisions.

### Droit de reproduction

Tous les droits sont réservés. Il faut obtenir une permission écrite de l'ACATC avant toute reproduction des données du PNSAT.

Si les données sont utilisées dans une autre publication, la source des données doit être citée comme suit – Source : L'Association des commissions des accidents du travail du Canada.

L'utilisateur des données fournies par l'ACATC doit indiquer que toute interprétation qu'il en fait est strictement personnelle et ne reflète pas le point de vue de l'ACATC ni d'aucune de ses commissions membres.

### Contactez-nous

Pour obtenir une permission écrite de reproduire les données, présenter une demande de données plus détaillées, commander des publications des années antérieures, ou simplement recevoir plus de renseignements, visitez [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org), ou contactez-nous directement par courriel à [contact@awcbc.org](mailto:contact@awcbc.org), ou par téléphone à 1-855-282-9222, poste 202.